

H/Y.S.

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-320 du 20 Novembre 1978

Portant nomination de l'Elève-Officier  
YOROU Jean au grade de Sous-Lieutenant.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement et le Décret N° 78-173 qui l'a modifié ;
- VU le Décret N° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement, modifié par le Décret N° 78-174 du 6 Juillet 1978 ;
- VU l'Ordonnance N° 77-14 du 25 Mars 1977, portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 78-39 du 26 Octobre 1978, portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU le Décret N° 71-258 du 20 Décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie des Personnels Militaires en différents Corps ;
- SUR Proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu

DECRET :

ARTICLE 1er :- Est nommé au grade de Sous-Lieutenant, l'Elève-Officier d'Active dont le nom suit :

- YOROU Jean.

.../...

ARTICLE 2 :- Le présent décret qui entraîne une augmentation de solde et accessoires de solde, prend effet pour compter du 1er Octobre 1978.

ARTICLE 3 :- La Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale est chargée de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

FAIT A COTONOU, le 20 Novembre 1978

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

MATHIEU KEMEROU

Le Ministre des Finances,

  
ISIDORE AMOUSSOU

APPLIATIONS :- PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MF 5 autres Ministères 14 DPE-DAJL  
INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-EN 6 DB-DCF-Solde 6  
Trésor 4 DI 4 DSI 4 Cab-Mil 4 EMGFAP-FIN-FSP 15 BCP 1 JORPB 1.-